



Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	28 novembre 2025 - 19 h 00
PARTICIPANTS	Conseil communal Municipalité Huissière Presse : Arnold Grandjean
EXCUSÉS	Mmes Elodie Baudin, Jocelyne Penel, Muriel Pinard, MM. Jeremy Faillétaz et Jeff Laffely.
ABSENTS	-
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	M. Maher Hachem
DISTRIBUTION	A tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	26.03.2026

Accueil et bienvenue

Le Président M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 19h00. Il salue les conseillers et conseillères ainsi que la Municipalité et les remercie d'être présents, ainsi que la presse.

Appel

29 Conseillers et Conseillères répondent à l'appel.

Mmes Elodie Baudin, Jocelyne Penel, Muriel Pinard, MM. Jeremy Faillétaz et Jeff Laffely sont excusés.

Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

La Municipalité est au complet.

Ordre du jour

1. **Acceptation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025**
3. **Préavis municipal n° 06/2025 « Budget 2026 » - Rapport de la Commission des finances**
4. **Préavis municipal n° 07/2025 « Adhésion, au 1er janvier 2027, au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle (ci-après Réseau Coccinelle), en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) »**
5. **Préavis municipal n° 05/2025 « Demande de crédit pour l'installation de l'éclairage public entre le village, route de Maringoz, et la gare »**
6. **Rapport annuel de la Commission de gestion**
7. **Communications du Bureau**
8. **Communications de la Municipalité**
9. **Propositions individuelles et divers**

1. **Acceptation de l'ordre du jour**

Le Président M. Sylvain Freymond demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, après le point 2 : Assermentation d'un Conseiller.

L'ordre du jour est accepté avec le point supplémentaire proposé par le Président à l'unanimité par un vote à main levée.

Nouvel ordre du jour :

1. **Acceptation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025**
3. **Assermentation d'un Conseiller**
4. **Préavis municipal n° 06/2025 « Budget 2026 » - Rapport de la Commission des finances**
5. **Préavis municipal n° 07/2025 « Adhésion, au 1er janvier 2027, au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle (ci-après Réseau Coccinelle), en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) »**
6. **Préavis municipal n° 05/2025 « Demande de crédit pour l'installation de l'éclairage public entre le village, route de Maringoz, et la gare »**
7. **Rapport annuel de la Commission de gestion**
8. **Communications du Bureau**
9. **Communications de la Municipalité**
10. **Propositions individuelles et divers**

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025**

Le procès-verbal est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à son auteur.

3. **Assermentation d'un nouveau Conseiller communal**

Le Président annonce qu'un nouveau Conseiller doit être nommé afin de compléter le Conseil. Il lit la lettre de démission de Mme Elodie Baudin.

L'assermentation a lieu devant l'Assemblée. Le Président lit le texte d'assermentation. M. Ludovic Charvier lève la main droite et promet sous les applaudissements des Conseillers.

4. **Préavis municipal n° 06/2024 « Budget 2026 » - Rapport de la Commission des finances**

Le Président M. Sylvain Freymond passe la parole à M. le Syndic Didier Amez-Droz, en charge du préavis.

M. Didier Amez-Droz remercie la Commission pour son rapport.

Le Président passe la parole à **Mme Aurore Humen**, rapportrice de la Commission des finances, qui lit son rapport. A la fin de la lecture, le Président remercie la commission et sa rapportrice et passe en revue le budget point par point.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

Le Conseil communal

- vu le préavis n° 06/2025 « Budget 2026 » de la Municipalité,
- oui le rapport de la Commission des finances nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'adopter le préavis municipal n° 06/2025 « Budget 2026 » tel que présenté par la Municipalité avec un excédent de revenus de CHF 24'200.00.

Résultat du vote : 29 oui et 1 abstention

5. **Préavis municipal n° 07/2025 « Adhésion, au 1er janvier 2027, au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle (ci-après Réseau Coccinelle), en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) »**

Le Président M. Sylvain Freymond passe la parole à M. Cédric Beaud, en charge du préavis.

M. Cédric Beaud remercie la Commission pour le rapport très complet.

Le Président passe la parole à **Mme Delphine Leboulleur**, rapportrice de la Commission ad hoc, qui lit son rapport.

Le Président passe la parole à **M. Olivier Chenuz** qui demande à combien se monte la pénalité de sortie de l'AJERCO.

M. Cédric Beaud répond que le montant demandé par l'AJERCO est de 320'000.00 francs pour une sortie à fin 2026. La Municipalité a demandé une révision du montant à la baisse. L'AJERCO a ensuite demandé un montant révisé de 220'000.00 francs sans explication claire. Le mode de calcul de ce montant n'a pas été transmis. La négociation

se poursuivra et la Municipalité reviendra vers le Conseil communal en 2026 avec tous les détails.

Mme Anne-Laure Vanolli demande quelle serait la solution si la négociation n'aboutit pas favorablement pour la commune de Montricher.

M. Cédric Beaud répond que plusieurs solutions sont étudiées, dont la participation à deux réseaux simultanément avec dérogation à la loi sur l'accueil de jour. Il rappelle que le contrat actuel couvre jusqu'en 2029, sans pour autant garantir une sortie sans frais à cette date. La Municipalité consultera un juriste à ce sujet.

M. Didier Amez-Droz ajoute que le montant demandé correspond environ à la contribution annuelle de la commune de Montricher à l'AJERCO.

M. Olivier Chenuz demande si l'acceptation du préavis valide tacitement le paiement du montant demandé par l'AJERCO.

M. Cédric Beaud répond que non et que le montant en question fera l'objet d'un préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

Le Conseil communal

- vu le préavis n° 07/2025 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser la Municipalité à adhérer au Réseau d'Accueil de jour Coccinelle, sous forme d'une Association intercommunale, au sens des articles 112 à 127 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC),
- d'autoriser la Municipalité à quitter le réseau AJERCO au 31 décembre 2026,
- d'adopter les statuts du Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle, annexés à la présente,
- de déléguer au Comité de direction du Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle l'autorisation et la surveillance de l'accueil familial de jour, en application de l'article 6d de la LAJE.

Résultat du vote : 26 oui, 3 non et une abstention

6. Préavis municipal n° 05/2025 « Demande de crédit pour l'installation de l'éclairage public entre le village, route de Maringoz, et la gare »

Le Président M. Sylvain Freymond passe la parole à M. Caroly Schopfer, en charge du préavis.

M. Caroly Schopfer explique que l'éclairage concerne le tronçon situé entre la ferme de M. Prodolliet et le rond-point.

M. Didier Amez-Droz ajoute que ce sujet est récurrent et que le Conseil communal pourra ce soir se prononcer.

Le Président passe la parole à **M. Christophe Guignard**, rapporteur de la Commission ad hoc, qui lit le rapport de majorité. A la fin de la lecture, le Président remercie le rapporteur. Il passe ensuite la parole à **M. Pierre-André Blanchard**, qui lit le rapport de minorité. Le Président le remercie également.

Mme Aurore Humen fait remarquer que la technologie proposée ne lui semble pas contradictoire avec le concept d'économies d'énergie mis en place durant les dernières années car il s'agit de lampe LED qui s'éteindront automatiquement. Elle ajoute que la Municipalité a préféré rallumer l'éclairage public qui avait été éteint la nuit durant une période, et ce pour des raisons de sécurité, donc l'ajout de l'éclairage de ce tronçon semble cohérent. Elle ajoute encore que la présence de brouillard ne devrait pas empêcher l'éclairage de rendre attentif les conducteurs sur la présence de piétons sur la route, donc d'augmenter la sécurité de ceux-ci.

Mme Vera Michalski explique que le sujet de l'éclairage de ce tronçon est récurrent car la population mentionne régulièrement à des membres du Conseil communal que la sécurité des piétons sur la route n'est pas assurée. Elle ajoute que lors des manifestations ayant lieu à la Fondation Michalski, beaucoup de personnes empruntent le trajet de la gare au village par cette route, ce qui augmente le risque. Elle ajoute également que la Commune de Montricher a des finances saines, est relativement riche et peut donc se permettre cet investissement pour la sécurité des usagers habitant le village ainsi que pour ceux de l'extérieur qui se rendent à la Fondation.

M. Jean-Bernard Aquillon explique qu'il estime que la sécurité de cette route n'est pas garantie. Il ajoute qu'il pense que la commune de Montricher a les moyens de financer cet éclairage.

M. Hervé Buffet souhaite revenir sur le « faux-trottoir » sous forme de ligne jaune sur la route, qui de toute façon n'est plus autorisé, mais qui pourrait être remplacé par un nivellement du bord de la route avec l'ajout de gravier pour former un cheminement, ce qui permet aux piétons de s'écarter lors du passage d'un véhicule.

M. Didier Amez-Droz répond qu'effectivement, un marquage au sol n'est pas possible.

M. Alain Morel précise qu'il fait partie de la Commission et explique que le financement n'est pas l'argument qui a motivé la majorité de la Commission à recommander de refuser ce préavis, mais le fait que la sécurité des piétons ne serait pas garantie grâce à l'éclairage du tronçon proposé et que le risque resterait présent, sur le tronçon en question ou sur un autre tronçon de route.

Mme Anne-Laure Vanolli estime que le coût unitaire du lampadaire semble élevé en comparaison avec celui présenté dans le préavis pour le remplacement de tout l'éclairage du village. Elle ajoute qu'elle est sensible à l'argument de la sécurité, mais qu'elle estime que l'éclairage n'est pas la bonne réponse et que les piétons continueraient à marcher sur la route malgré l'éclairage, ce qui ne lui semble pas être une situation sécurisée.

M. Blaise Arlaud demande si la possibilité rendre certaines routes à sens unique afin de créer de vrais trottoirs sur deux itinéraires est envisageable. Dans le cas contraire, il estime tout de même que la meilleure solution resterait l'éclairage du tronçon proposé dans le préavis.

M. Didier Amez-Droz répond que la solution de modification du trafic n'est pas envisageable car des flux supplémentaires de véhicules seraient créés dans le village.

Mme Delphine Leboulteur demande s'il est possible de prévoir un bus pour chaque train.

M. Didier Amez-Droz répond que le coût d'un bus pour chaque train serait bien plus élevé que l'éclairage proposé. Il explique que les bus actuels résultent d'une négociation avec les MBC et que la situation actuelle est meilleure que dans le passé.

M. Hervé Buffet propose une la limitation de la vitesse sur les trois routes menant au village, ou également l'ajout de signalisation avertissant les automobilistes de la présence possible de piétons.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

Le Conseil communal

- vu le préavis n° 05/2025 de la Municipalité,
- où le rapport de la Commission nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- de refuser le préavis municipal n° 05/2025 « Demande de crédit pour l'installation de l'éclairage public entre le village, route de Maringoz, et la gare »

Résultat du vote : 13 oui et 17 non

7. Rapport annuel de la Commission de gestion

Le Président M. Sylvain Freymond passe la parole à **Mme Graziella Clément**, rapportrice de la Commission de gestion, qui lit son rapport.

A la fin de la lecture, le Président remercie la Commission et sa rapportrice.

8. Communications du Bureau

Le Président M. Sylvain Freymond annonce qu'un représentant pour l'association intercommunale du futur réseau d'accueil de jour doit être nommé, que M. Jérémy Faillétaz se porte candidat comme représentant et Mme Delphine Leboulteur se porte candidate comme suppléante. En l'absence d'autre candidats, ils sont nommés par applaudissements du Conseil.

Le Président remercie les membres du bureau pour leur travail ainsi que les membres du Conseil pour la qualité de leur travail dans les Commissions, la qualité de leurs rapports et leur disponibilité tout au long de l'année. Il remercie également la Municipalité pour sa disponibilité permettant de respecter les délais.

Il annonce que le dimanche 30 novembre est un jour de votations fédérales et cantonales et remercie par avance le bureau pour son travail de dépouillement.

Il rappelle que les prochaines élections communales auront lieu le 8 mars 2026, ainsi que l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. Il explique que les membres actuels du Conseil communal peuvent signer la liste des candidats dès ce jour, et que la liste est disponible à l'administration communale aux horaires d'ouverture. Il rappelle qu'une

séance d'information à la population aura lieu le 9 décembre à la salle des sociétés et que le dépôt des listes aura lieu le 12 janvier 2026.

Le Président rappelle que la course du Conseil communal aura lieu le 6 décembre 2025 et que les personnes intéressées sont priées de s'inscrire.

Le Président donne les dates des prochains Conseils communaux :

- 26.03.2026 à 20h15

- 18.06.2026 à 20h15

L'installation des nouvelles autorités aura lieu le 23.06.2026 à 16h30 en présence du Préfet.

9. Communications de la Municipalité

M. Norbert Penel annonce que la transformation de la Raiffeisen en appartement se poursuit et que la Municipalité espère le mettre en location début février 2026. Il ajoute qu'à la suite du décès de M. Christian Kaempfer, l'appartement qu'il occupait sera rafraîchi avant d'être reloué. Il souhaite de belles Fêtes de fin d'année à tous.

M. Caroly Schopfer souhaite de belles Fêtes à tous.

M. Cédric Beaud explique que les travaux du collège du Léman à Apples se poursuivent. Il ajoute que les couverts temporaires ont été arrachés par le vent lors de la tempête Benjamin et que le secrétariat a été inondé. Il souhaite de belles Fêtes à tous.

M. Pierre-Yves Morel explique que la commune est toujours à la recherche d'un garde forestier. Le garde forestier remplaçant ne fait que traiter les affaires courantes. Il ajoute que les sapins de Noël seront distribués le samedi 13 décembre et que la population est également invitée à partager la soupe aux pois avec la Municipalité ce jour-là. Il souhaite de belles Fêtes de fin d'année à tous.

M. Didier Amez-Droz remercie le Conseil pour la confiance témoignée lors du vote du budget. Il explique que la commission foncière a validé l'achat de la butte du Château par la commune. Il explique que le propriétaire actuel est décédé récemment et que les héritiers réaliseront la vente. Il félicite la Fromagerie gourmande qui a remporté le prix du fromage d'excellence pour le gruyère AOP par le Conseil d'Etat pour la deuxième fois, et que la cérémonie a eu lieu la veille en présence de M. Sylvain Freymond. Il souhaite de belles Fêtes de fin d'année à tous.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Delphine Leboulleur a le sentiment qu'à la suite du refus du préavis pour l'éclairage, le Conseil communal devrait prendre ses responsabilités par rapport au risque de sécurité sur cette route. Elle demande s'il est nécessaire de créer une Commission ou un groupe de travail ou de réflexion sur la question de la desserte du village, le service public proposé et la sécurité proposée.

M. Didier Amez-Droz répond que non et que le projet d'éclairage a été présenté dans le préavis refusé. Il rappelle que les membres du Conseil communal peuvent déposer une motion sur le sujet et que la Municipalité est à disposition. Il ajoute que la Municipalité ne souhaite pas proposer autre chose.

M. Pierre-André Blanchard demande que la Municipalité prenne contact avec le

propriétaire de l'immeuble situé à la lisière de la forêt tout en haut du village afin de traiter la question du dépôt sauvage d'objets sur le terrain loué et propriété de la commune.

M. Didier Amez-Droz répond que la démarche est en cours.

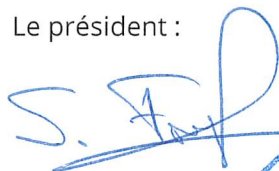
M. Alain Morel souhaite rappeler que le Conseil communal a été élu démocratiquement et que la décision qu'il a prise concernant le préavis sur l'éclairage s'est faite de manière démocratique. Il souhaiterait que tous les membres du Conseil communal acceptent cette décision. Il explique que durant les trente ans passés au Conseil communal, il a été contre nombre de décisions qu'il a pourtant acceptées.

Le Président M. Sylvain Freymond conclut en souhaitant de belles Fêtes à tous.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel.

La séance est levée à 20h40.

Le président :



Sylvain Freymond

Le secrétaire :



Maher Hachem

